

Le 4 septembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 août 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

**Procurations** : Mme DUCREUX à M. MONTEUX, Mme SEGUIN à Mme SPADA, Mme KHEBRARA à Mme DUMAZET, Mme MONTET-FRANC à M. FAVEYRIAL, M. KARA à M. MARRET, M. CAMPEGGIA à M. CEYTE.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : CAP METROPOLE : rapport annuel des mandataires pour l'exercice 2022**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 53 du 25 avril 2013, le Conseil Municipal a décidé d'une prise de participation dans le capital de la société publique locale (SPL) CAP METROPOLE. Cette SPL a pour mission de réaliser des opérations d'aménagement, de construction d'équipements, d'infrastructures et/ou de bâtiments, de gestion de patrimoines.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'Administration.* ».

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel des mandataires de la SPL CAP METROPOLE pour l'exercice 2022. Outre ce document, il a été adressé également, à titre informatif, une fiche synthétique ainsi que le rapport d'activité et les états financiers correspondants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel des mandataires de CAP METROPOLE pour l'exercice 2022.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 5 septembre 2023

Le Maire,  
François DRIOL

Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230905-2023-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2023

Publication : 05/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

